

Faculté de médecine  
vétérinaire  
Études de 1<sup>er</sup> cycle



Annuaire général 2025-2026  
[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

# Table des matières

## Introduction

## Programmes d'études

1-580-1-0 Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire.....	MVT-5
1-580-1-9 Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire .....	MVT-19
1-580-1-2 Qualification en médecine vétérinaire .....	MVT-33
1-598-5-0 Certificat en technologie et innocuité des aliments.....	MVT-39

# FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Information à jour le 28 juillet 2025

Tél. : 514 343-6111

## Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule faculté vétérinaire francophone en Amérique. Forte d'une tradition d'excellence plus que centenaire, elle offre à ses étudiant(e)s un enseignement de haute qualité. La Faculté détient l'agrément de la prestigieuse « American Veterinary Medical Association ». Cette reconnaissance lui confère un statut académique de niveau international. Formé(e)s tant au Canada que dans le reste du monde, ses professeur(e)s, ses chercheurs et chercheuses collaborent avec ceux et celles qui, ici et ailleurs, s'intéressent à la santé et au bien-être des animaux et à l'avancement des connaissances dans plusieurs domaines dont ceux des biotechnologies, de l'agroalimentaire et de la santé publique.

Située à Saint-Hyacinthe, technopole agroalimentaire, et à Rimouski pour son programme délocalisé de formation en médecine vétérinaire en collaboration avec l'UQAR, la Faculté de médecine vétérinaire abrite le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), ainsi que plusieurs groupes de recherche reconnus mondialement. Plus de 500 étudiant(e)s y reçoivent une formation professionnelle de premier cycle, le doctorat en médecine vétérinaire (DMV), qui leur permet de se qualifier pour l'exercice de la médecine vétérinaire. La Faculté propose une vaste offre de formation, comprenant des microprogrammes, des certificats, des programmes de formation en recherche aux études supérieures – maîtrise, doctorat et stages postdoctoraux. Un programme conjoint de DMV-maîtrise existe également pour nos étudiant(e)s. Les diplômé(e)s peuvent aussi y poursuivre des programmes de formation professionnelle comme un certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaire ou un programme d'études spécialisées reconnu par les grands collèges nord-américains.

## Coordonnées générales de la faculté

### Université de Montréal

Faculté de médecine vétérinaire  
Pavillon principal  
3200 Sicotte, C. P. 5000  
Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 2M2 Canada

Téléphone :  
450 773-8521 (Saint-Hyacinthe)  
514 343-8521 (Montréal)  
Télécopieur : 450 778-8101  
saefmv@medvet.umontreal.ca  
www.fmv.umontreal.ca

**Département de biomédecine vétérinaire** #8229

**Département de pathologie et microbiologie** #8240

**Département de sciences cliniques** #8253

## Direction

### Doyen : David Francoz

**Vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes :**  
Marie Archambault

**Vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle :** Frédéric Sauvé

**Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures :**  
Younès Chorfi

**Vice-doyen au personnel enseignant et à l'international et Secrétaire de Faculté :** Mouhamadou Diaw

**Directeur administratif :** David Champigny

## Directeurs des départements

**Département de biomédecine vétérinaire :**  
Francis Beaudry

**Département de pathologie et microbiologie :**  
Marie-Odile Benoit-Biancamano

**Département de sciences cliniques :** Mouhamadou Diaw (par intérim)

## Informations pratiques

### Calendrier

Pour les étudiant(e)s du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une à deux semaines avant et peuvent finir après les dates mentionnées au calendrier universitaire, en fonction des années. Le calendrier facultaire précise ces informations. Pour les étudiant(e)s au certificat en technologie et innocuité des aliments aux programmes d'études supérieures ou au programme de qualification en médecine vétérinaire, se référer au calendrier facultaire.

### Congés fériés

Les étudiant(e)s de cinquième année au doctorat en médecine vétérinaire sont tenu(e)s d'assurer, lorsque requis, les activités

cliniques les jours fériés.

### Exercice de la profession

L'obtention du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ne confère pas le droit de pratiquer la médecine vétérinaire. L'obtention du droit de pratique est régie par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et le candidat ou la candidate à la profession doit se conformer aux exigences de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

#### **Secrétaire**

Ordre des médecins vétérinaires du Québec  
800, avenue Sainte-Anne, Bureau 200  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7 Canada

### Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et à la communauté. On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux et une clinique : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme et l'hôpital des équins, la Clinique ambulatoire, ainsi que le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et un Centre de réalité virtuelle vétérinaire.

### Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux.

### Achats en cours de programme

L'étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit prévoir l'achat progressif de matériel.

1-580-1-0 version 21 (A20)

## **Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire**

**Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire**

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Rimouski et Saint-Hyacinthe (1-580-1-9)

**Exigences d'admission**

## Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
  - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0) et avoir réussi les cours préalables :
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne
- Technologie des productions animales (153.A0) et avoir réussi les cours préalables (voir **Remarques**) :
  - Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
  - Chimie organique
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

### Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

### Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions
- Chimie organique

### Mathématique

- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

### Physique

- Mécanique
- Électricité et magnétisme
- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

### Biologie

- Origine et diversité du vivant
- La cellule et l'uniformité du vivant

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue qui pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe
- pour les candidats de la **catégorie profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** (bovin, ovin, caprin, porcin et aviaire seulement):
  - avoir cumulé 500 heures d'expérience de travail dans le domaine des animaux de la ferme (voir **Remarques**)
  - avoir fait un ou des stage(s) d'observation cumulant 35 heures chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) dont le domaine de pratique est l'un des suivants : bovin, ovin, caprin, porcin, aviaire ou médecine réglementée (voir **Remarques**).
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)

---

POUR UNE ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE

Pour être admissible, le candidat doit :

- soit être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent.
- soit avoir réussi la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue qui pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe (voir **Remarques**)
- pour les candidats titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent, réussir un examen écrit (voir **Remarques**).

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ( $\geq 500/699$ ) et un minimum de B2 en expression écrite ( $\geq 425/699$  au TEF ou  $\geq 11/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

## Catégories de candidats

• **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.

• **Universitaire** :

- toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

• ou

- toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.

• **Profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** : collégien ou universitaire intéressé par la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de la ferme.

• **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :

- Membre des Premières Nations :

• Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.

• Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).

• **Bénéficiaire Inuit** : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.

• **Membre de la Nation Métis** : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

• **Francophone hors Québec** : toute personne francophone répondant aux exigences de l'entente conclue entre cette province et le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé (notamment Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Ontario).

• **Candidat admissible en 2<sup>e</sup> année** :

- Titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent.

- Candidat ayant réussi la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA).

## Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 120 places (96 places au campus Saint-Hyacinthe et 24 places au campus Rimouski) . Elle est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les **collégiens** et les **universitaires** : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de la Faculté qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie. Environ la moitié des places est réservée aux candidats **collégiens**.
  - Parmi les candidats admis:
    - des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats **francophones hors Québec**. En vertu de l'entente Québec-Nouveau-Brunswick et selon la qualité des candidatures, un maximum de deux places peut être attribué à des candidats francophones du Nouveau-Brunswick
    - un maximum de 27 places (15 places au campus Saint-Hyacinthe et 12 places au campus Rimouski) peut être attribué aux candidats **profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** selon la qualité des dossiers.
    - Des places peuvent être attribuées aux candidats des **Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** selon la qualité des dossiers.
  - Pour les candidats **titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent** et ceux ayant réussi **la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA)** : ils peuvent être admis selon la disponibilité des places, mais seulement en deuxième année. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.
-

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

• Pour les candidats **collégiens, universitaires, et francophones hors Québec** :

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Dossier scolaire : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

• Pour les candidats **profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** :

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Dossier scolaire : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une première sélection, fondée sur les scores globaux, est faite pour convoquer les meilleurs candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**). Cette entrevue peut-être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

• Pour les candidats des **Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Dossier scolaire : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une **première sélection**, fondée sur les scores globaux, est faite pour convoquer les meilleurs candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**). Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en fonction des entrevues des candidats aux fins de la **sélection finale** de ceux qui recevront une offre d'admission.

• Pour les candidats **titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent** :

- L'excellence des résultats obtenus à l'examen écrit et à l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Examen écrit : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la **sélection finale** de ceux qui recevront une offre d'admission.

## Remarques

### • Pour tous les candidats:

#### • Examen CASPer<sup>MC</sup>

- l'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées
  - le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : [admission.umontreal.ca/examen-casper](http://admission.umontreal.ca/examen-casper)
  - le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir
  - le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent
  - les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur
  - l'examen CASPer peut être éliminatoire
  - de l'information complémentaire est disponible à la page suivante : [admission.umontreal.ca/examen-casper](http://admission.umontreal.ca/examen-casper).
- Une connaissance pertinente du milieu vétérinaire dans divers secteurs de pratique est un atout important pour le candidat. Elle lui permet de confirmer son choix d'orientation d'études, son aisance à travailler avec des animaux et de juger de la réalité du travail d'un médecin vétérinaire.
- Le titulaire d'un DEC en technologie des productions animales qui désire avoir de l'information sur les cours préalables est invité à contacter l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) : [registrariat.sh@itaq.ca](mailto:registrariat.sh@itaq.ca).
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La vaccination contre la rage est fortement recommandée. Elle est offerte par le CLSC des Maskoutains. Dans la mesure du possible, le CLSC tient une séance de vaccination à la Faculté, à une date qui sera précisée en temps opportun.
- Conformément à la Directive de mobilité des étudiants entre les campus de Rimouski et de Saint-Hyacinthe, le campus d'attache est déterminé lors de l'offre d'admission faite au candidat. L'offre d'admission est finale et définitive. Elle est liée au campus d'attache désigné. Aucun transfert de campus n'est autorisé. Le choix de campus est fait par le candidat via un formulaire disponible sur son Centre étudiant après le dépôt d'une demande d'admission.

### • Pour les candidats profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme:

- L'**expérience de travail** dans le domaine des animaux de la ferme **et le stage d'observation** chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) doivent:
  - être complétés au plus tard à la date limite du dépôt de la demande d'admission
  - avoir été réalisés dans les 3 dernières années
  - être attestés via les formulaires d'**Attestation d'expérience de travail** et d'**Attestation de stage d'observation** de la Faculté. Les deux formulaires doivent être remplis et téléchargés via le Centre étudiant au plus tard le 15 mars.

- L'**entrevue** vise à vérifier l'intérêt, la motivation et les connaissances du candidat pour la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de la ferme.

- les candidats sélectionnés sont convoqués par la Faculté
  - l'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.

### • Pour les candidats profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme provenant de régions désignées comme étant fragilisées quant aux services vétérinaires au Québec:

- Pour obtenir la bonification (+1) de la cote de rendement utilisée pour établir le score global, le candidat doit:
  - avoir gradué d'une école secondaire de régions définies comme désignées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Une région est définie comme désignée si elle présente une situation précaire en termes d'effectifs vétérinaires en fonction des critères du MAPAQ, soit: Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint- Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et Outaouais. Attention : cette liste est sujet à changement.
  - au plus tard 10 jours après le dépôt de la demande d'admission, téléverser, à partir du Centre étudiant, le Diplôme d'études secondaires officiel obtenu dans une institution située dans l'une des régions désignées par le MAPAQ.

### • Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:

- L'**expérience de travail** dans un domaine lié à la santé animale, au bien être animal ou à la production animale **et le stage d'observation** chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) sont recommandés mais ils ne sont pas obligatoires et aucune cible en termes d'heure n'est requise.
- L'**entrevue** vise à vérifier l'intérêt, la motivation et les connaissances du candidat pour la pratique vétérinaire.

- Les candidats sélectionnés sont convoqués par la Faculté.

- l'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.
- Le **formulaire d'auto-déclaration** sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut** des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada : veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- **Pour les candidats titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent:**
  - **Examen écrit**
    - les candidats concernés sont convoqués par la Faculté
    - l'examen écrit est réussi lorsqu'un candidat a obtenu au moins 50%
    - l'examen écrit porte sur les matières de la première année
    - l'examen écrit se fait en français, en personne, entre la mi-mai et la mi-juin à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 43 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 43 crédits en 2<sup>de</sup> année, de 44 crédits en 3<sup>de</sup> année, de 33 à 36 crédits en 4<sup>de</sup> année et de 32 crédits en 5<sup>de</sup> année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- en 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A
- en 2<sup>de</sup> année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B
- en 3<sup>de</sup> année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B
- en 4<sup>de</sup> année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B
- en 5<sup>de</sup> année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1<sup>re</sup>, 2<sup>de</sup> ou 3<sup>de</sup> année en supplément des crédits prescrits.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages précliniques
- à l'occasion des stages cliniques

#### Art. 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

Échelle de notation utilisée par la Faculté

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art.14.3 a) Progression sous probation**

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

**Art.15 d) Normes de succès - Programme**

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

**Art.18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.).

## Structure du programme

**Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire** 1-580-1-0 version 21 (A20)

Le doctorat comporte de 196,5 à 198 crédits dont 162,5 obligatoires et de 34 à 35 à option.

**LÉGENDE**

CR : crédit

## Segment 01 Propre à la 1<sup>re</sup> année

La 1<sup>re</sup> année comporte 43 crédits obligatoires.

### Bloc 01A

Obligatoire - 43 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 1101	Morphophysiologie vétérinaire 1	6.0
DMV 1102	Morphophysiologie vétérinaire 2	7.0
DMV 1103	Morphophysiologie vétérinaire 3	8.0
DMV 1104	Morphophysiologie vétérinaire 4	6.0
DMV 1112	Introduction à la médecine vétérinaire	1.0
DMV 1113	Gestion de l'information vétérinaire	1.0
DMV 12131	Gestion vétérinaire des élevages 1	0.0
DMV 12132	Gestion vétérinaire des élevages 2	5.0

Cours	Titre	CR
DMV 1220	Microbiologie vétérinaire	2.0
DMV 1410	Comportement animal	2.0
DMV 14111	Stage préclinique vétérinaire 1.1	0.0
DMV 14112	Stage préclinique vétérinaire 1.2	1.0
DMV 14121	Génomique médicale vétérinaire 1	0.0
DMV 14122	Génomique médicale vétérinaire 2	4.0
DMV 16011	Développement des compétences vétérinaires 1A	0.0
DMV 16012	Développement des compétences vétérinaires 1B	0.0

## Segment 02 Propre à la 2<sup>e</sup> année

La 2<sup>e</sup> année comporte 41,5 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

## Bloc 02A

Obligatoire - 41,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 2110	Nutrition et alimentation animale	4.0
DMV 2113	Éthique vétérinaire et bien-être animal	2.0
DMV 2120	Infectiologie vétérinaire	6.0
DMV 2121	Immunologie vétérinaire	3.0
DMV 2122	Biopathologie vétérinaire	4.0
DMV 2130	Stages vétérinaires à la ferme	1.0
DMV 2210	Méthodes quantitatives en médecine vétérinaire	3.0
DMV 2211	Médecine vétérinaire et environnement	1.0
DMV 2212	Pharmacologie vétérinaire	3.0

Cours	Titre	CR
DMV 2220	Pathologie systémique	6.0
DMV 2230	Principes de chirurgie vétérinaire 1	2.0
DMV 22311	Stage préclinique vétérinaire 2.1	0.0
DMV 22312	Stage préclinique vétérinaire 2.2	1.0
DMV 2411	Principes de médecine vétérinaire 1	3.0
DMV 2511	Principes de dentisterie vétérinaire	1.0
DMV 2513	Communication en médecine vétérinaire	1.0
DMV 2602	Certification des compétences vétérinaires, novice	0.5

## Bloc 02B

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 2421	Morphologie vétérinaire intégrative	1.0
DMV 2422	Physiologie vétérinaire intégrative	1.0

Cours	Titre	CR
DMV 2423	Enjeux vétérinaires et productions animales durables	1.0
DMV 2424	Initiation à la recherche en médecine vétérinaire	1.0

## Segment 03 Propre à la 3<sup>e</sup> année

La 3<sup>e</sup> année comporte 41 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

## Bloc 03A

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3120	Principes d'épidémiologie vétérinaire	3.0
DMV 3131	Médecine de population animale	2.0
DMV 3132	Anesthésie, analgésie et réanimation vétérinaire	3.0
DMV 3133	Principes de chirurgie vétérinaire 2	3.0
DMV 32181	Pathologie clinique vétérinaire 1	0.0
DMV 32182	Pathologie clinique vétérinaire 2	4.0
DMV 3219	Pathologies des maladies spécifiques	2.0
DMV 3221	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses	3.0
DMV 3236	Imagerie médicale vétérinaire	3.0
DMV 3237	Introduction à la médecine des animaux exotiques de compagnie	2.0

Cours	Titre	CR
DMV 3238	Introduction à la médecine des animaux de laboratoire	1.0
DMV 3410	Principes de médecine vétérinaire 2	5.0
DMV 34111	Stage préclinique vétérinaire 3.1	0.0
DMV 34112	Stage préclinique vétérinaire 3.2	3.0
DMV 3413	Pharmacologie clinique vétérinaire	3.0
DMV 3415	Milieu de travail en médecine vétérinaire	2.0
DMV 3416	Communication et professionnalisme vétérinaire	1.0
DMV 3512	Toxicologie vétérinaire	1.0
DMV 36011	Développement des compétences vétérinaires 3A	0.0
DMV 36012	Développement des compétences vétérinaires 3B	0.0

## Bloc 03B

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3222	Immunologie clinique vétérinaire	2.0
DMV 3223	Santé publique vétérinaire	2.0

Cours	Titre	CR
DMV 3225	Infectiologie vétérinaire - animaux de rente	2.0
DMV 3426	Imagerie spécialisée des animaux de compagnie	2.0

## Segment 04 Propre à la 4<sup>e</sup> année

La 4<sup>e</sup> année comporte 21,5 crédits obligatoires et de 12 à 13 crédits à option.

### Bloc 04A

Obligatoire - 21,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 4130	Médecine des ruminants	4.0
DMV 4131	Médecine des équins	4.0
DMV 4133	Médecine des volailles	2.0
DMV 4134	Médecine des porcins	2.0
DMV 41351	Stage préclinique vétérinaire 4.1	0.0

Cours	Titre	CR
DMV 41352	Stage préclinique vétérinaire 4.2	2.0
DMV 4409	Médecine des animaux de compagnie 1	2.0
DMV 4410	Médecine des animaux de compagnie 2	4.0
DMV 4510	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires	1.0
DMV 4602	Certification des compétences vétérinaires, avancé	0.5

### Bloc 04B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année en supplément des crédits prescrits. Le cours DMV 4100 peut être suivi en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année en supplément des crédits prescrits.

Cours	Titre	CR
DMV 4100	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire	1.0
DMV 4137A	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137B	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137C	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137D	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137E	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137F	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137G	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4138A	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138B	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138C	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138D	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138E	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138F	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138G	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
MEV 4300	Santé de la faune et biodiversité	1.0
MEV 4301	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales	1.0
MEV 4315	Anesthésiologie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4336	Ophthalmologie canine et féline	1.0
MEV 4340	Thériogénologie équine	1.0
MEV 4423	Médecine interne équine	2.0
MEV 4424	Pathologies du système locomoteur des chevaux	2.0
MEV 4425	Alimentation pratique des bovins laitiers	2.0
MEV 4427	Chirurgies spéciales des bovins	2.0
MEV 4430	Médecine de population de bovins de boucherie	1.0
MEV 4431	Thériogénologie des grands animaux	2.0
MEV 4432	Thériogénologie avancée des bovins	1.0
MEV 4434	Médecine porcine spécialisée 2	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 4436	Production avicole spécialisée	1.0
MEV 4437	Médecine porcine spécialisée 1	2.0
MEV 4438	Médecine avicole spécialisée	2.0
MEV 4441	Troubles du comportement canin et félin	1.0
MEV 4443	Dentisterie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4444	Introduction à l'urgentologie vétérinaire	1.0
MEV 4447	Neurologie canine et féline	1.0
MEV 4450	Dermatologie canine et féline	1.0
MEV 4451	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 4452	Oncologie canine et féline	1.0
MEV 4453	Chirurgie équine	2.0
MEV 4455	Médecine de population des troupeaux laitiers	3.0
MEV 4456	Médecine interne des ruminants	3.0
MEV 4457	Pratique des petits ruminants	1.0
MEV 4458	Médecine du comportement des équidés	1.0
MEV 4459	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 1	2.0
MEV 4460	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 2	1.0
MMV 4011	Santé des animaux, médecine réglementée	1.0
MMV 4026	Bien-être animal: nutrition clinique	2.0
PAA 4142	Anatomie chirurgicale canine et féline	1.0
PAA 4143	Médecine préventive en apiculture	1.0
PAA 4409	Développement international vétérinaire	1.0
PAA 4440	Bien-être animal: algologie vétérinaire	1.0
PTM 4241	Ichtyopathologie vétérinaire	1.0
PTM 4412	Inspection vétérinaire et hygiène des viandes	2.0
PTM 4413	Parasitologie, animaux de compagnie	1.0
PTM 4424	Pathologie clinique canine et féline	1.0

## Segment 85 Propre à la 5<sup>e</sup> année

La 5<sup>e</sup> année comporte 15,5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

### Bloc 85A

Obligatoire - 15,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5201	Clinique des animaux de compagnie	4.0
DMV 5202	Clinique des animaux de consommation	4.0
DMV 5203	Clinique équine	4.0

Cours	Titre	CR
DMV 5300	Stage: Pathologie vétérinaire	3.0
DMV 5602	Certification des compétences vétérinaires, finissant	0.5

## Bloc 85B

Option - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5204A	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5204B	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5205A	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5205B	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5206A	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206B	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206C	Médecine interne équine	2.0
DMV 5207A	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207B	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207C	Chirurgie équine	2.0
DMV 5208A	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5208B	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5209A	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5209B	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5210A	Médecine de population avicole	2.0
DMV 5211A	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211B	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211C	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5212A	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212B	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212C	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5213A	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213B	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213C	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213D	Médecine zoologique	2.0
DMV 5214A	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214B	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214C	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214D	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5216A	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5216B	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5217A	Imagerie médicale vétérinaire	2.0
DMV 5218A	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218B	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218C	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219A	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219B	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5220A	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220B	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220C	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5221A	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales	2.0
DMV 5222A	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222B	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222C	Santé des oiseaux de proie	2.0

Cours	Titre	CR
DMV 5303A	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303B	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303C	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5304A	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304B	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304C	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5305A	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5305B	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5400A	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400B	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400C	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5401A	Stage en médecine de comportement	2.0
DMV 5411A	Anesthésie bovine et équine	2.0
DMV 5412A	Dermatologie vétérinaire	2.0
DMV 5413A	Ophthalmologie vétérinaire	2.0
DMV 5414A	Neurologie vétérinaire	2.0
DMV 5415A	Urgentologie : animaux de compagnie	2.0
DMV 5416A	Dentisterie vétérinaire	2.0
DMV 5419A	Néonatalogie et médecine équines	2.0
DMV 5421A	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421B	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421C	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421D	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5422A	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5422B	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5423A	Anesthésie - animaux de compagnie	2.0
DMV 5424A	Médecine porcine	2.0
DMV 5424B	Médecine porcine	2.0
DMV 5424C	Médecine porcine	2.0
DMV 5425A	Industrie pharmaceutique vétérinaire	2.0
DMV 5427A	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5427B	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5428A	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5428B	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5429A	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5429B	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5432A	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5432B	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5433A	Médecine de population de bovins de boucherie	2.0
DMV 5434A	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5434B	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5435A	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435B	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435C	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5500A	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes	2.0
DMV 5510A	Stage pancanadien: médecine MVT-17	2.0

DMV 5222D	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5223A	Banque de sang/soins intensifs	2.0
DMV 5224A	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5224B	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5225A	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225B	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225C	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0

population avicole		
DMV 5511A	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers	2.0
DMV 5600A	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600B	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600C	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5700A	Plongée scientifique et santé des animaux marins	2.0

1-580-1-9 version 21 (A20)

## **Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire**

**Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire**

Programme offert au Campus - Rimouski et Saint-Hyacinthe (1-580-1-9) mais également au Campus - Montréal (1-580-1-0)

**Exigences d'admission**

## Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
  - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0) et avoir réussi les cours préalables :
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne
- Technologie des productions animales (153.A0) et avoir réussi les cours préalables (voir **Remarques**) :
  - Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
  - Chimie organique
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

### Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

### Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions
- Chimie organique

### Mathématique

- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

### Physique

- Mécanique
- Électricité et magnétisme
- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

### Biologie

- Origine et diversité du vivant
- La cellule et l'uniformité du vivant

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue qui pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe
- pour les candidats de la **catégorie profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** (bovin, ovin, caprin, porcin et aviaire seulement):
  - avoir cumulé 500 heures d'expérience de travail dans le domaine des animaux de la ferme (voir **Remarques**)
  - avoir fait un ou des stage(s) d'observation cumulant 35 heures chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) dont le domaine de pratique est l'un des suivants : bovin, ovin, caprin, porcin, aviaire ou médecine réglementée (voir **Remarques**).
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)

POUR UNE ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE

Pour être admissible, le candidat doit :

- soit être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent.
- soit avoir réussi la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue qui pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe (voir **Remarques**)
- pour les candidats titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent, réussir un examen écrit (voir **Remarques**).

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ( $\geq 500/699$ ) et un minimum de B2 en expression écrite ( $\geq 425/699$  au TEF ou  $\geq 11/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

## Catégories de candidats

• **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.

• **Universitaire** :

- toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

• ou

- toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.

• **Profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** : collégien ou universitaire intéressé par la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de la ferme.

• **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :

- Membre des Premières Nations :

• Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.

• Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).

• **Bénéficiaire Inuit** : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.

• **Membre de la Nation Métis** : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

• **Francophone hors Québec** : toute personne francophone répondant aux exigences de l'entente conclue entre cette province et le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé (notamment Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Ontario).

• **Candidat admissible en 2<sup>e</sup> année** :

- Titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent.

- Candidat ayant réussi la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA).

## Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 120 places (96 places au campus Saint-Hyacinthe et 24 places au campus Rimouski) . Elle est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les **collégiens** et les **universitaires** : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de la Faculté qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie. Environ la moitié des places est réservée aux candidats **collégiens**.
  - Parmi les candidats admis:
    - des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats **francophones hors Québec**. En vertu de l'entente Québec-Nouveau-Brunswick et selon la qualité des candidatures, un maximum de deux places peut être attribué à des candidats francophones du Nouveau-Brunswick
    - un maximum de 27 places (15 places au campus Saint-Hyacinthe et 12 places au campus Rimouski) peut être attribué aux candidats **profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** selon la qualité des dossiers.
    - Des places peuvent être attribuées aux candidats des **Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** selon la qualité des dossiers.
  - Pour les candidats **titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent** et ceux ayant réussi **la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA)** : ils peuvent être admis selon la disponibilité des places, mais seulement en deuxième année. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.
-

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

• Pour les candidats **collégiens, universitaires, et francophones hors Québec** :

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Dossier scolaire : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

• Pour les candidats **profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** :

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Dossier scolaire : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une première sélection, fondée sur les scores globaux, est faite pour convoquer les meilleurs candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**). Cette entrevue peut-être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

• Pour les candidats des **Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Dossier scolaire : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une **première sélection**, fondée sur les scores globaux, est faite pour convoquer les meilleurs candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**). Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en fonction des entrevues des candidats aux fins de la **sélection finale** de ceux qui recevront une offre d'admission.

• Pour les candidats **titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent** :

- L'excellence des résultats obtenus à l'examen écrit et à l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Examen écrit : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la **sélection finale** de ceux qui recevront une offre d'admission.

## Remarques

### • Pour tous les candidats:

#### • Examen CASPer<sup>MC</sup>

- l'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées
  - le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : [admission.umontreal.ca/examen-casper](http://admission.umontreal.ca/examen-casper)
  - le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir
  - le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent
  - les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur
  - l'examen CASPer peut être éliminatoire
  - de l'information complémentaire est disponible à la page suivante : [admission.umontreal.ca/examen-casper](http://admission.umontreal.ca/examen-casper).
- Une connaissance pertinente du milieu vétérinaire dans divers secteurs de pratique est un atout important pour le candidat. Elle lui permet de confirmer son choix d'orientation d'études, son aisance à travailler avec des animaux et de juger de la réalité du travail d'un médecin vétérinaire.
- Le titulaire d'un DEC en technologie des productions animales qui désire avoir de l'information sur les cours préalables est invité à contacter l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) : [registrariat.sh@itaq.ca](mailto:registrariat.sh@itaq.ca).
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La vaccination contre la rage est fortement recommandée. Elle est offerte par le CLSC des Maskoutains. Dans la mesure du possible, le CLSC tient une séance de vaccination à la Faculté, à une date qui sera précisée en temps opportun.
- Conformément à la Directive de mobilité des étudiants entre les campus de Rimouski et de Saint-Hyacinthe, le campus d'attache est déterminé lors de l'offre d'admission faite au candidat. L'offre d'admission est finale et définitive. Elle est liée au campus d'attache désigné. Aucun transfert de campus n'est autorisé. Le choix de campus est fait par le candidat via un formulaire disponible sur son Centre étudiant après le dépôt d'une demande d'admission.

### • Pour les candidats profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme:

- L'**expérience de travail** dans le domaine des animaux de la ferme **et le stage d'observation** chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) doivent:
  - être complétés au plus tard à la date limite du dépôt de la demande d'admission
  - avoir été réalisés dans les 3 dernières années
  - être attestés via les formulaires d'**Attestation d'expérience de travail** et d'**Attestation de stage d'observation** de la Faculté. Les deux formulaires doivent être remplis et téléchargés via le Centre étudiant au plus tard le 15 mars.
- L'**entrevue** vise à vérifier l'intérêt, la motivation et les connaissances du candidat pour la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de la ferme.
  - les candidats sélectionnés sont convoqués par la Faculté
  - l'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.

### • Pour les candidats profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme provenant de régions désignées comme étant fragilisées quant aux services vétérinaires au Québec:

- Pour obtenir la bonification (+1) de la cote de rendement utilisée pour établir le score global, le candidat doit:
  - avoir gradué d'une école secondaire de régions définies comme désignées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Une région est définie comme désignée si elle présente une situation précaire en termes d'effectifs vétérinaires en fonction des critères du MAPAQ, soit: Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint- Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et Outaouais. Attention : cette liste est sujet à changement.
  - au plus tard 10 jours après le dépôt de la demande d'admission, téléverser, à partir du Centre étudiant, le Diplôme d'études secondaires officiel obtenu dans une institution située dans l'une des régions désignées par le MAPAQ.

### • Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:

- L'**expérience de travail** dans un domaine lié à la santé animale, au bien être animal ou à la production animale **et le stage d'observation** chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) sont recommandés mais ils ne sont pas obligatoires et aucune cible en termes d'heure n'est requise.
- L'**entrevue** vise à vérifier l'intérêt, la motivation et les connaissances du candidat pour la pratique vétérinaire.

- Les candidats sélectionnés sont convoqués par la Faculté.

- l'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.
  - Le **formulaire d'auto-déclaration** sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut** des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada : veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- **Pour les candidats titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent:**
- **Examen écrit**
    - les candidats concernés sont convoqués par la Faculté
    - l'examen écrit est réussi lorsqu'un candidat a obtenu au moins 50%
    - l'examen écrit porte sur les matières de la première année
    - l'examen écrit se fait en français, en personne, entre la mi-mai et la mi-juin à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 43 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 43 crédits en 2<sup>de</sup> année, de 44 crédits en 3<sup>de</sup> année, de 33 à 36 crédits en 4<sup>de</sup> année et de 32 crédits en 5<sup>de</sup> année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- en 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A
- en 2<sup>de</sup> année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B
- en 3<sup>de</sup> année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B
- en 4<sup>de</sup> année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B
- en 5<sup>de</sup> année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1<sup>re</sup>, 2<sup>de</sup> ou 3<sup>de</sup> année en supplément des crédits prescrits.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages précliniques
- à l'occasion des stages cliniques

#### Art. 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

Échelle de notation utilisée par la Faculté

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art.14.3 a) Progression sous probation**

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

**Art.15 d) Normes de succès - Programme**

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

**Art.18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.).

## Structure du programme

**Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire** 1-580-1-0 version 21 (A20)

Le doctorat comporte de 196,5 à 198 crédits dont 162,5 obligatoires et de 34 à 35 à option.

**LÉGENDE**

CR : crédit

### Segment 01 Propre à la 1<sup>re</sup> année

La 1<sup>re</sup> année comporte 43 crédits obligatoires.

#### Bloc 01A

Obligatoire - 43 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 1101	Morphophysiologie vétérinaire 1	6.0
DMV 1102	Morphophysiologie vétérinaire 2	7.0
DMV 1103	Morphophysiologie vétérinaire 3	8.0
DMV 1104	Morphophysiologie vétérinaire 4	6.0
DMV 1112	Introduction à la médecine vétérinaire	1.0
DMV 1113	Gestion de l'information vétérinaire	1.0
DMV 12131	Gestion vétérinaire des élevages 1	0.0
DMV 12132	Gestion vétérinaire des élevages 2	5.0

Cours	Titre	CR
DMV 1220	Microbiologie vétérinaire	2.0
DMV 1410	Comportement animal	2.0
DMV 14111	Stage préclinique vétérinaire 1.1	0.0
DMV 14112	Stage préclinique vétérinaire 1.2	1.0
DMV 14121	Génomique médicale vétérinaire 1	0.0
DMV 14122	Génomique médicale vétérinaire 2	4.0
DMV 16011	Développement des compétences vétérinaires 1A	0.0
DMV 16012	Développement des compétences vétérinaires 1B	0.0

### Segment 02 Propre à la 2<sup>e</sup> année

La 2<sup>e</sup> année comporte 41,5 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

## Bloc 02A

Obligatoire - 41,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 2110	Nutrition et alimentation animale	4.0
DMV 2113	Éthique vétérinaire et bien-être animal	2.0
DMV 2120	Infectiologie vétérinaire	6.0
DMV 2121	Immunologie vétérinaire	3.0
DMV 2122	Biopathologie vétérinaire	4.0
DMV 2130	Stages vétérinaires à la ferme	1.0
DMV 2210	Méthodes quantitatives en médecine vétérinaire	3.0
DMV 2211	Médecine vétérinaire et environnement	1.0
DMV 2212	Pharmacologie vétérinaire	3.0

Cours	Titre	CR
DMV 2220	Pathologie systémique	6.0
DMV 2230	Principes de chirurgie vétérinaire 1	2.0
DMV 22311	Stage préclinique vétérinaire 2.1	0.0
DMV 22312	Stage préclinique vétérinaire 2.2	1.0
DMV 2411	Principes de médecine vétérinaire 1	3.0
DMV 2511	Principes de dentisterie vétérinaire	1.0
DMV 2513	Communication en médecine vétérinaire	1.0
DMV 2602	Certification des compétences vétérinaires, novice	0.5

## Bloc 02B

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 2421	Morphologie vétérinaire intégrative	1.0
DMV 2422	Physiologie vétérinaire intégrative	1.0

Cours	Titre	CR
DMV 2423	Enjeux vétérinaires et productions animales durables	1.0
DMV 2424	Initiation à la recherche en médecine vétérinaire	1.0

## Segment 03 Propre à la 3<sup>e</sup> année

La 3<sup>e</sup> année comporte 41 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

## Bloc 03A

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3120	Principes d'épidémiologie vétérinaire	3.0
DMV 3131	Médecine de population animale	2.0
DMV 3132	Anesthésie, analgésie et réanimation vétérinaire	3.0
DMV 3133	Principes de chirurgie vétérinaire 2	3.0
DMV 32181	Pathologie clinique vétérinaire 1	0.0
DMV 32182	Pathologie clinique vétérinaire 2	4.0
DMV 3219	Pathologies des maladies spécifiques	2.0
DMV 3221	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses	3.0
DMV 3236	Imagerie médicale vétérinaire	3.0
DMV 3237	Introduction à la médecine des animaux exotiques de compagnie	2.0

Cours	Titre	CR
DMV 3238	Introduction à la médecine des animaux de laboratoire	1.0
DMV 3410	Principes de médecine vétérinaire 2	5.0
DMV 34111	Stage préclinique vétérinaire 3.1	0.0
DMV 34112	Stage préclinique vétérinaire 3.2	3.0
DMV 3413	Pharmacologie clinique vétérinaire	3.0
DMV 3415	Milieu de travail en médecine vétérinaire	2.0
DMV 3416	Communication et professionnalisme vétérinaire	1.0
DMV 3512	Toxicologie vétérinaire	1.0
DMV 36011	Développement des compétences vétérinaires 3A	0.0
DMV 36012	Développement des compétences vétérinaires 3B	0.0

## Bloc 03B

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3222	Immunologie clinique vétérinaire	2.0
DMV 3223	Santé publique vétérinaire	2.0

Cours	Titre	CR
DMV 3225	Infectiologie vétérinaire - animaux de rente	2.0
DMV 3426	Imagerie spécialisée des animaux de compagnie	2.0

## Segment 04 Propre à la 4<sup>e</sup> année

La 4<sup>e</sup> année comporte 21,5 crédits obligatoires et de 12 à 13 crédits à option.

### Bloc 04A

Obligatoire - 21,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 4130	Médecine des ruminants	4.0
DMV 4131	Médecine des équins	4.0
DMV 4133	Médecine des volailles	2.0
DMV 4134	Médecine des porcins	2.0
DMV 41351	Stage préclinique vétérinaire 4.1	0.0

Cours	Titre	CR
DMV 41352	Stage préclinique vétérinaire 4.2	2.0
DMV 4409	Médecine des animaux de compagnie 1	2.0
DMV 4410	Médecine des animaux de compagnie 2	4.0
DMV 4510	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires	1.0
DMV 4602	Certification des compétences vétérinaires, avancé	0.5

### Bloc 04B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année en supplément des crédits prescrits. Le cours DMV 4100 peut être suivi en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année en supplément des crédits prescrits.

Cours	Titre	CR
DMV 4100	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire	1.0
DMV 4137A	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137B	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137C	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137D	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137E	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137F	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137G	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4138A	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138B	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138C	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138D	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138E	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138F	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138G	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
MEV 4300	Santé de la faune et biodiversité	1.0
MEV 4301	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales	1.0
MEV 4315	Anesthésiologie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4336	Ophthalmologie canine et féline	1.0
MEV 4340	Thériogénologie équine	1.0
MEV 4423	Médecine interne équine	2.0
MEV 4424	Pathologies du système locomoteur des chevaux	2.0
MEV 4425	Alimentation pratique des bovins laitiers	2.0
MEV 4427	Chirurgies spéciales des bovins	2.0
MEV 4430	Médecine de population de bovins de boucherie	1.0
MEV 4431	Thériogénologie des grands animaux	2.0
MEV 4432	Thériogénologie avancée des bovins	1.0
MEV 4434	Médecine porcine spécialisée 2	2.0

Cours	Titre	CR
MEV 4436	Production avicole spécialisée	1.0
MEV 4437	Médecine porcine spécialisée 1	2.0
MEV 4438	Médecine avicole spécialisée	2.0
MEV 4441	Troubles du comportement canin et félin	1.0
MEV 4443	Dentisterie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4444	Introduction à l'urgentologie vétérinaire	1.0
MEV 4447	Neurologie canine et féline	1.0
MEV 4450	Dermatologie canine et féline	1.0
MEV 4451	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 4452	Oncologie canine et féline	1.0
MEV 4453	Chirurgie équine	2.0
MEV 4455	Médecine de population des troupeaux laitiers	3.0
MEV 4456	Médecine interne des ruminants	3.0
MEV 4457	Pratique des petits ruminants	1.0
MEV 4458	Médecine du comportement des équidés	1.0
MEV 4459	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 1	2.0
MEV 4460	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 2	1.0
MMV 4011	Santé des animaux, médecine réglementée	1.0
MMV 4026	Bien-être animal: nutrition clinique	2.0
PAA 4142	Anatomie chirurgicale canine et féline	1.0
PAA 4143	Médecine préventive en apiculture	1.0
PAA 4409	Développement international vétérinaire	1.0
PAA 4440	Bien-être animal: algologie vétérinaire	1.0
PTM 4241	Ichtyopathologie vétérinaire	1.0
PTM 4412	Inspection vétérinaire et hygiène des viandes	2.0
PTM 4413	Parasitologie, animaux de compagnie	1.0
PTM 4424	Pathologie clinique canine et féline	1.0

## Segment 85 Propre à la 5<sup>e</sup> année

La 5<sup>e</sup> année comporte 15,5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

### Bloc 85A

Obligatoire - 15,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5201	Clinique des animaux de compagnie	4.0
DMV 5202	Clinique des animaux de consommation	4.0
DMV 5203	Clinique équine	4.0

Cours	Titre	CR
DMV 5300	Stage: Pathologie vétérinaire	3.0
DMV 5602	Certification des compétences vétérinaires, finissant	0.5

## Bloc 85B

Option - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5204A	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5204B	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5205A	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5205B	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5206A	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206B	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206C	Médecine interne équine	2.0
DMV 5207A	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207B	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207C	Chirurgie équine	2.0
DMV 5208A	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5208B	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5209A	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5209B	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5210A	Médecine de population avicole	2.0
DMV 5211A	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211B	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211C	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5212A	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212B	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212C	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5213A	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213B	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213C	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213D	Médecine zoologique	2.0
DMV 5214A	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214B	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214C	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214D	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5216A	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5216B	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5217A	Imagerie médicale vétérinaire	2.0
DMV 5218A	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218B	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218C	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219A	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219B	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5220A	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220B	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220C	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5221A	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales	2.0
DMV 5222A	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222B	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222C	Santé des oiseaux de proie	2.0

Cours	Titre	CR
DMV 5303A	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303B	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303C	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5304A	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304B	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304C	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5305A	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5305B	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5400A	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400B	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400C	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5401A	Stage en médecine de comportement	2.0
DMV 5411A	Anesthésie bovine et équine	2.0
DMV 5412A	Dermatologie vétérinaire	2.0
DMV 5413A	Ophthalmologie vétérinaire	2.0
DMV 5414A	Neurologie vétérinaire	2.0
DMV 5415A	Urgentologie : animaux de compagnie	2.0
DMV 5416A	Dentisterie vétérinaire	2.0
DMV 5419A	Néonatalogie et médecine équines	2.0
DMV 5421A	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421B	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421C	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421D	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5422A	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5422B	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5423A	Anesthésie - animaux de compagnie	2.0
DMV 5424A	Médecine porcine	2.0
DMV 5424B	Médecine porcine	2.0
DMV 5424C	Médecine porcine	2.0
DMV 5425A	Industrie pharmaceutique vétérinaire	2.0
DMV 5427A	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5427B	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5428A	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5428B	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5429A	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5429B	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5432A	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5432B	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5433A	Médecine de population de bovins de boucherie	2.0
DMV 5434A	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5434B	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5435A	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435B	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435C	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5500A	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes	2.0
DMV 5510A	Stage pancanadien: médecine MVT-31	2.0

DMV 5222D	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5223A	Banque de sang/soins intensifs	2.0
DMV 5224A	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5224B	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5225A	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225B	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225C	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0

population avicole		
DMV 5511A	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers	2.0
DMV 5600A	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600B	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600C	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5700A	Plongée scientifique et santé des animaux marins	2.0

1-580-1-2 version 00 (H24)

# Qualification en médecine vétérinaire

## Attestation

## Objectifs

Le programme de qualification en médecine vétérinaire a pour objectif de permettre aux médecins vétérinaires de l'étranger ayant un diplôme provenant d'un établissement d'enseignement non-agréé par le American Veterinary Medical Association (AVMA) / Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) d'effectuer un trimestre préparatoire et une année clinique à la FMV et de se présenter au North American Veterinary licensing Examination (NAVLE). À la suite de la réussite de l'année clinique et du NAVLE, une demande de permis d'exercice auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pourra être déposée.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère non-agrée par l'American Veterinary Medical Association (AVMA) ou d'un diplôme équivalent.
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
  - Bureau national des examinateurs (BNE) (voir **Remarques**)
    - compléter l'inscription auprès du BNE
    - réussir l'examen de sciences de base et cliniques (ESBC/BCSE) du BNE
    - obtenir le rapport d'évaluation de l'examen de sciences de base et cliniques (ESBC/BCSE) du BNE
  - réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
  - sur demande, le candidat pourrait être convoqué à une entrevue
- 

### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
  - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ( $\geq 500/699$ ) et un minimum de B2 en expression écrite ( $\geq 425/699$  au TEF ou  $\geq 11/20$  au TCF)
  - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
  - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.  

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
-

## Remarques

### • Bureau national des examinateurs (BNE)

- inscription auprès du BNE et inscription à l'examen de sciences de base et cliniques (ESBC/BCSE) du BNE: consultez la page suivante
- après avoir déposé sa demande d'admission, le candidat doit téléverser à partir du Centre étudiant, le rapport d'évaluation de l'ESBC/BCSE du BNE

### • Examen CASPer<sup>MC</sup>

- l'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées
- le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : [admission.umontreal.ca/examen-casper](http://admission.umontreal.ca/examen-casper)
- le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir
- le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent
- les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur
- l'examen CASPer peut être éliminatoire
- de l'information complémentaire est disponible à la page suivante : [admission.umontreal.ca/examen-casper](http://admission.umontreal.ca/examen-casper).

### • Condition à la poursuite du programme

- Le candidat admis doit réussir tous les cours obligatoires et à option exigés pendant le premier trimestre préparatoire pour être autorisé à poursuivre le programme.
- L'échec dans un cours obligatoire et/ou à option du trimestre préparatoire met fin au programme sans possibilité de reprise.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

### Règlement propre au programme

#### Art. 4.4 Cours éliminatoires

- Les cours obligatoires et à option du trimestre préparatoire sont éliminatoires.

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 48 crédits répartis sur trois trimestres : hiver, automne et hiver.
- Le doyen détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- À l'hiver (trimestre préparatoire), l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A et 70B pour un total de 16.5 crédits.
- À l'automne et à l'hiver, pendant l'année clinique, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70C et 70D pour un total de 31.5 crédits.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres et la scolarité maximale est de 6 trimestres.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme :

- Selon les plans de cours
- À l'occasion des stages précliniques
- À l'occasion des stages cliniques

**Art.11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art.13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage**

(Cette disposition ne s'applique pas aux cours du trimestre préparatoire. Voir à ce sujet l'article 4.4.) De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours ou un stage doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou un autre stage.

**Art.14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art.14.3 a) i) Progression sous probation**

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

**Art.15 d) Normes de succès - Programme**

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

**Art.18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

## Structure du programme

**Qualification en médecine vétérinaire** 1-580-1-2 version 00 (H24)

Ce programme comporte 48 crédits dont 20 obligatoires et 28 à option.

**LÉGENDE**

CR : crédit

## Segment 70

Le trimestre préparatoire comporte 4.5 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

L'année clinique comporte 15.5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

## Bloc 70A Formation préparatoire

Obligatoire - 4.5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3416	Communication et professionnalisme vétérinaire	1.0
DMV 4136	Stage de qualification en médecine vétérinaire	2.5

Cours	Titre	CR
DMV 4510	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires	1.0

## Bloc 70B Formation préparatoire

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 4100	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire	1.0
MEV 4300	Santé de la faune et biodiversité	1.0
MEV 4301	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales	1.0
MEV 4315	Anesthésiologie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4336	Ophthalmologie canine et féline	1.0
MEV 4340	Thériogénologie équine	1.0
MEV 4423	Médecine interne équine	2.0
MEV 4424	Pathologies du système locomoteur des chevaux	2.0
MEV 4425	Alimentation pratique des bovins laitiers	2.0
MEV 4427	Chirurgies spéciales des bovins	2.0
MEV 4430	Médecine de population de bovins de boucherie	1.0
MEV 4432	Thériogénologie avancée des bovins	1.0
MEV 4434	Médecine porcine spécialisée 2	2.0
MEV 4436	Production avicole spécialisée	1.0
MEV 4437	Médecine porcine spécialisée 1	2.0
MEV 4438	Médecine avicole spécialisée	2.0
MEV 4441	Troubles du comportement canin et félin	1.0
MEV 4443	Dentisterie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4444	Introduction à l'urgentologie vétérinaire	1.0
MEV 4447	Neurologie canine et féline	1.0

Cours	Titre	CR
MEV 4450	Dermatologie canine et féline	1.0
MEV 4451	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 4452	Oncologie canine et féline	1.0
MEV 4453	Chirurgie équine	2.0
MEV 4455	Médecine de population des troupeaux laitiers	3.0
MEV 4456	Médecine interne des ruminants	3.0
MEV 4457	Pratique des petits ruminants	1.0
MEV 4458	Médecine du comportement des équidés	1.0
MEV 4459	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 1	2.0
MEV 4460	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 2	1.0
MMV 4011	Santé des animaux, médecine réglementée	1.0
MMV 4026	Bien-être animal: nutrition clinique	2.0
PAA 4142	Anatomie chirurgicale canine et féline	1.0
PAA 4409	Développement international vétérinaire	1.0
PAA 4440	Bien-être animal: algologie vétérinaire	1.0
PTM 4241	Ichtyopathologie vétérinaire	1.0
PTM 4412	Inspection vétérinaire et hygiène des viandes	2.0
PTM 4413	Parasitologie, animaux de compagnie	1.0
PTM 4424	Pathologie clinique canine et féline	1.0

## Bloc 70C Formation clinique

Obligatoire - 15.5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5201	Clinique des animaux de compagnie	4.0
DMV 5202	Clinique des animaux de consommation	4.0
DMV 5203	Clinique équine	4.0

Cours	Titre	CR
DMV 5300	Stage: Pathologie vétérinaire	3.0
DMV 5602	Certification des compétences vétérinaires, finissant	0.5

## Bloc 70D Formation clinique

Option - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5204A	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5204B	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5205A	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5205B	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5206A	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206B	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206C	Médecine interne équine	2.0
DMV 5207A	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207B	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207C	Chirurgie équine	2.0
DMV 5208A	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5208B	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5209A	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5209B	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5210A	Médecine de population avicole	2.0
DMV 5211A	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211B	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211C	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5212A	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212B	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212C	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5213A	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213B	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213C	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213D	Médecine zoologique	2.0
DMV 5214A	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214B	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214C	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214D	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5216A	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5216B	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5217A	Imagerie médicale vétérinaire	2.0
DMV 5218A	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218B	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218C	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219A	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219B	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5220A	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220B	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220C	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5221A	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales	2.0
DMV 5222A	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222B	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222C	Santé des oiseaux de proie	2.0

Cours	Titre	CR
DMV 5303A	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303B	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303C	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5304A	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304B	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304C	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5305A	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5400A	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400B	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400C	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5401A	Stage en médecine de comportement	2.0
DMV 5411A	Anesthésie bovine et équine	2.0
DMV 5412A	Dermatologie vétérinaire	2.0
DMV 5413A	Ophtalmologie vétérinaire	2.0
DMV 5414A	Neurologie vétérinaire	2.0
DMV 5415A	Urgentologie : animaux de compagnie	2.0
DMV 5416A	Dentisterie vétérinaire	2.0
DMV 5419A	Néonatalogie et médecine équines	2.0
DMV 5421A	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421B	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421C	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421D	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5422A	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5422B	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5423A	Anesthésie - animaux de compagnie	2.0
DMV 5424A	Médecine porcine	2.0
DMV 5424B	Médecine porcine	2.0
DMV 5424C	Médecine porcine	2.0
DMV 5425A	Industrie pharmaceutique vétérinaire	2.0
DMV 5427A	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5427B	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5428A	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5428B	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5429A	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5429B	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5432A	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5432B	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5433A	Médecine de population de bovins de boucherie	2.0
DMV 5434A	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5434B	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5435A	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435B	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435C	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5500A	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes	2.0
DMV 5510A	Stage pancanadien: médecine de population avicole	2.0

DMV 5222D	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5223A	Banque de sang/soins intensifs	2.0
DMV 5224A	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5224B	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5225A	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225B	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225C	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0

DMV 5511A	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers	2.0
DMV 5600A	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600B	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600C	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5700A	Plongée scientifique et santé des animaux marins	2.0

1-598-5-0 version 02 (A24)

# Certificat en technologie et innocuité des aliments

## Certificat

## Objectifs

Ce programme vous permet de développer des compétences dans les biotechnologies liées à la transformation industrielle des viandes afin de répondre aux exigences réglementaires et sociétales en matière de salubrité des aliments. Le volet technologie du programme englobe toutes les étapes de transformation des aliments, plus spécifiquement celle de la carcasse animale en sous-produits alimentaires. Le volet innocuité, quant à elle, comprend tous les aspects d'hygiène, de salubrité, d'analyse du risque et d'assurance qualité qui sont exigés dans les phases de transformation et qui aboutissent à la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale.

S'adressant aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales et aux personnes déjà sur le marché du travail, cette formation vise à vous donner les compétences professionnelles pour :

- Appliquer le processus d'analyse de risque (biologique, chimique et physique) le long de la chaîne alimentaire dans une approche de la ferme à la table
  - Apprendre à développer et à maintenir un système d'assurance de la qualité efficace dans une entreprise de transformation des aliments
  - Connaître et appliquer la réglementation en vigueur garantissant la salubrité des aliments
  - Connaître et appliquer les différents procédés industriels de conservation des aliments et de désinfection dans les établissements alimentaires
  - Évaluer et choisir les méthodes d'analyse et d'échantillonnage les plus appropriées au contexte de l'établissement alimentaire.
- 

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, un cours de biologie de niveau collégial ou universitaire.

### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20

FRS1504 et FRS1604

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699

FRS1504 et FRS1604

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

## Remarques

- Hormis les stages, le programme est offert en ligne en mode synchrone.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Pour être admissible, le candidat doit aussi avoir réussi, avant l'entrée dans le programme, un cours de biologie de niveau collégial ou universitaire.

#### Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédent le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche Connaissance du français de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

#### Remarques

- Hormis les stages, le programme est offert en ligne en mode synchrone.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en technologie et innocuité des aliments. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

**Certificat en technologie et innocuité des aliments** 1-598-5-0 version 02 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 4412	Inspection vétérinaire et hygiène des viandes	2.0
PTM 4900	Gestion du système HACCP en hygiène vétérinaire	2.0
PTM 4901A	Système HACCP en hygiène vétérinaire 1	2.0
PTM 4901B	Système HACCP en hygiène vétérinaire 2	2.0

Cours	Titre	CR
PTM 4904	Microbiologie et écologie alimentaire vétérinaire	2.0
PTM 4909	Toxicologie agroalimentaire vétérinaire.	2.0
PTM 4911	Hygiène et désinfection vétérinaire	2.0
SPV 4903	Analyse du risque en hygiène vétérinaire	2.0

### Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 4416	Approches professionnelles en hygiène vétérinaire	2.0
PTM 4902	Épidémiologie des zoonoses alimentaires	2.0
PTM 4903	Référentiels qualité pour les viandes	2.0
PTM 4908	Techniques de contrôle de la qualité des viandes	2.0
PTM 4910	Concepts fondamentaux en hygiène vétérinaire	2.0

Cours	Titre	CR
PTM 4912	Éthique en hygiène vétérinaire	2.0
PTM 4913	Évaluation du risque en hygiène vétérinaire	2.0
PTM 4916	Évaluation de la qualité des viandes	2.0
PTM 4917	Conservation des produits carnés	2.0

### Bloc 70C Stages

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

**Un préalable de 16 crédits de cours obligatoires est nécessaire avant de s'inscrire à un stage (4 crédits minimum et 8 crédits maximum).**

Cours	Titre	CR
TIA 4811A	Stage en salubrité des produits carnés	2.0
TIA 4811B	Stage en salubrité des produits carnés	2.0
TIA 4811C	Stage en salubrité des produits carnés	2.0
TIA 4811D	Stage en salubrité des produits carnés	2.0

Cours	Titre	CR
TIA 4821A	Stage en contrôle de la qualité	2.0
TIA 4821B	Stage en contrôle de la qualité	2.0
TIA 4821C	Stage en contrôle de la qualité	2.0
TIA 4821D	Stage en contrôle de la qualité	2.0